

portance du passé ni les conséquences de l'avenir. On a commis le péché sans crainte, on reçoit les sacremens sans réflexion. On se flatte de vaines espérances de guérison, ou l'on est flatté de vaines espérances de salut, et l'on est mort avant qu'on ait aperçu qu'on pouvait mourir.

Quand il luiroit quelque rayon de connaissance, les puissances de l'ame se trouvent ou liées par la douleur, ou usées par l'habitude. On se repait des vains projets d'une conversion imaginaire, ou d'une confiance présomptueuse en la miséricorde divine; et, dans ces malheureux momens où l'on ne peut ni pratiquer les vertus ni vaincre les vices, on tombe entre les mains de la justice de Dieu, avec le desespoir de ne pouvoir y satisfaire.

Fasse le Ciel, Messieurs, que nous prévenions ces dangers; et que si nous n'avons pas, comme la reine, les mérites d'une vie pure et innocente, nous ayons au moins les précautions de la pénitence, afin d'obtenir, par le mérite du sang de Jésus-Christ, la gloire qu'elle possède et que je vous souhaite!

ORAIISON FUNÈBRE

DE TRÈS-HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR

MESSIRE MICHEL LE TELLIER,
CHEVALIER, CHANCELIER DE FRANCE;

Prononcée dans l'Eglise de l'hôtel royal des Invalides le
22 mars 1686.

Usque in senectutem permansit ei virtus, ut ascenderet in excelsum terræ locum; et semen ipsius obtinuit hæreditatem, ut viderent omnes filii Israel, quia bonum est obsequi sancto Deo.

Sa vertu s'est soutenue jusqu'à sa vieillesse; elle l'a fait monter aux lieux élevés de la terre: sa postérité a recueilli son héritage, afin que les enfans d'Israel connaissent qu'il est bon d'obéir au Dieu saint.

Au livre de l'Ecclésiastique, c. 46.

A quel dessein, Messieurs, êtes-vous assemblés ici, et quelle idée avez-vous de mon ministère? Viens-je vous éblouir de l'éclat des honneurs et des dignités de la terre, et venez-vous interrompre ici l'attention que vous devez aux saints mystères, pour nourrir votre esprit du récit spécieux d'une félicité mondaine? Attendez-vous qu'au lieu d'exciter votre piété par des instructions salutaires, j'irrite votre ambition par de vaines représentations des prospérités de la vie? Oserais-je, à la vue de ce tombeau, fatal écueil des grandeurs humaines, à la face de ces autels, demeure sacrée de Jésus-Christ anéanti, louer les vanités du siècle, et, dans un jour de tristesse et de deuil, étaler à vos yeux l'image flatteuse des faveurs et des joies du monde?

Dans l'éloge que je fais aujourd'hui de très-haut et

puissant seigneur Messire Michel Le Tellier, ministre d'Etat, chevalier, chancelier de France, j'envisage, non pas sa fortune, mais sa vertu; les services qu'il a rendus, non pas les places qu'il a remplies; les dons qu'il a reçus du Ciel, non pas les honneurs qu'on lui a rendus sur la terre; en un mot, les exemples que votre raison vous doit faire suivre, et non pas les grandeurs que votre orgueil pourrait vous faire désirer.

Ce n'est pas, Messieurs, que je veuille blâmer ici ces ministères honorables où la Providence de Dieu l'avait élevé, qui sont les fruits de la réputation et du mérite. Je sais que son crédit n'a fait qu'autoriser sa probité, que ses grands emplois ont servi de moyen et de matière à ses bonnes œuvres; et que nous devons à ses dignités, ce caractère singulier d'une vie simple dans sa sagesse, modeste dans son élévation, tranquille dans l'embarras et le tumulte des affaires, uniforme dans ses conditions différentes, toujours louable, toujours utile, et toujours, quelque bonheur qui l'accompagnât, plus heureux pour le public que pour lui-même.

Il est vrai que le Ciel a rempli ses désirs, et qu'il a eu, pour ainsi dire, la destinée des patriarches: cette plénitude de jours qui consume la prudence de l'homme juste, cette suite de bons succès que le temps et la fortune qui changent tout, n'ont osé troubler; ces richesses innocentes qui ont entretenu son honnête et frugale opulence; cet esprit qui, malgré le poids des années et des affaires, a conservé sa force et sa vigueur dans les ruines mêmes du corps; cette gloire qu'il a maintenue, et qu'il a vue renaître en ses enfans de génération en génération; cette mort dans la paix et dans l'espérance du Seigneur, qu'il a regardée comme la fin de son travail et le terme de son pèlerinage.

Ce sont là les récompenses visibles de la vertu;

mais ce n'est pas la vertu même. Ce sont les bénédictions de l'ancienne loi, non pas les grâces de la nouvelle. Je m'arrête à cette vertu persévérante et continuée, suivant les paroles de mon texte, et je viens vous montrer par quels emplois le Ciel avait préparé ce grand homme, par quelles voies il l'a conduit, par quels secours il l'a soutenu dans des dignités éminentes, et recueillir en sa personne la fidélité d'un sujet, la sagesse d'un ministre d'Etat, la justice d'un chancelier. Fasse l'Esprit divin que la religion règne dans mon discours, et que les enfans de ce siècle apprennent aujourd'hui de moi la prudence des enfans de lumière.

PREMIÈRE PARTIE.

DANS le royaume spirituel de Jésus-Christ il y a des vocations différentes: les uns, dans la retraite et dans le silence, opèrent en secret leur propre salut; les autres, dans l'action et dans les offices publics de religion, travaillent au salut de leurs frères, conduisent la maison de Dieu, et sont les ministres de Jésus-Christ pour l'utilité de son Église. Ainsi, dans les royaumes temporels, la Providence divine, qui par d'invisibles ressorts conduit les hommes à ses fins, resserre le cœur des uns, et les retient dans les bornes étroites d'une administration domestique; élève l'esprit des autres pour en faire les juges ou les conducteurs de son peuple, et pour aider de leurs conseils les souverains qui le gouvernent. Le Seigneur en fait des serviteurs fidèles, les guide lui-même dans les sentiers de la justice, et leur révèle peu à peu les secrets de sa sagesse.

C'est ainsi qu'il forma cet habile et fidèle ministre dont vous honorez ici la mémoire. La bonté du naturel prévint en lui les soins de l'éducation. L'étude, le génie, les réflexions fortifièrent bientôt sa

raison. On vit dans une grande jeunesse ce qu'on trouve à peine dans un âge plus avancé, de la régularité et de la retenue. Son esprit parut et par ce que sa vivacité en produisait, et par ce qu'en cachaient son jugement et sa modestie. Un air doux et insinuant lui attirait l'estime et la confiance; et je ne sais quoi d'honnête et d'heureux répandu dans ses actions et sur son visage, laissait voir dans le caractère de sa vertu le présage de sa fortune.

La première passion qu'il eut, fut celle de se rendre utile; et comme il était né dans le sein même de la magistrature, et qu'il avait devant les yeux l'image de l'équité et de la réputation de ses pères, il eut dessein d'entrer dans une de ces compagnies célèbres où règnent l'honneur et l'intégrité, et où s'exercent non pas les jugemens des hommes, mais ceux de Dieu, selon le langage des Ecritures (1). Il s'instruisit de ses devoirs; il consulta les oracles de la jurisprudence; et, dans ces tribulations domestiques qu'attirent d'ordinaire sur les enfans un père mort, une mère veuve, contraint de défendre les droits de sa succession contre des prétentions illégitimes, il se fit de l'ennuyeuse poursuite de son affaire une étude louable de sa vocation. Il apprit par ses propres peines à compatir à celles des autres. Il discerna les raisons de la bonne cause d'avec les préventions et les artifices de la mauvaise. Il vit ce que prescrivent les lois, ce que la chair et le sang inspirent; et, tirant de la conduite de ses juges des enseignemens pour la sienne, il apprit, en soutenant son propre droit, à conserver celui des autres; et la justice qu'il demandait, lui fit connaître la justice qu'il devait rendre.

Avec cette disposition il entra dans le grand conseil. La connaissance des affaires, l'application à ses devoirs, l'éloignement de tout intérêt, le firent con-

(1) 2 Par. 19. 6.

naître au public, et produisirent cette première fleur (1) de réputation qui répand son odeur plus agréable que les parfums sur tout le reste d'une belle vie. Les plaisirs ne troublèrent pas la discipline de ses mœurs ni l'ordre de ses exercices. Il joignit à la beauté de l'esprit et au zèle de la justice l'assiduité du travail, et méprisa ces ames oisives qui n'apportent d'autres préparations à leurs charges que celle de les avoir désirées; qui mettent leur gloire à les acquérir, non pas à les exercer; qui s'y jettent sans discernement, et s'y maintiennent sans mérite; et qui n'achètent ces titres vains d'occupation et de dignité, que pour satisfaire leur orgueil, et pour honorer leur paresse.

Les sollicitations de ses amis, et les conjonctures du temps le poussèrent bientôt dans un autre emploi, qui, le faisant l'homme du roi dans une grande juridiction, donna plus d'étendue à sa vertu, et plus de matière à sa gloire. C'est là que, chargé de la protection des lois et des polices humaines, au milieu d'un conflit tumultueux de grands et de petits intérêts qui divisent les citoyens, il réprimait la licence des uns, relevait la faiblesse des autres; et, de son équitable tribunal, à l'épreuve des importunités, au-dessus des passions qui l'environnent, il poursuivait le crime, armé du glaive de la justice, et couvrait l'innocence du bouclier des lois et de l'autorité royale.

La douceur naturelle de son esprit ne faisait qu'augmenter le respect qu'on avait pour lui. Quel malheureux n'espérait pas, en l'abordant, du secours ou de la pitié? La bonne cause perdit-elle jamais devant lui la confiance et la liberté qui lui est due? A qui refusa-t-il jamais le temps et la patience de l'écouter? Le vit-on rebuter un pauvre, et mépriser sa propre chair (2), comme parle le Prophète? Qu'il

(1) Eccles.—(2) Carnem tuam ne despexeris. Isa. 58. 7.

était éloigné de ceux qui, joignant à la sévérité de leur profession la rudesse de leur humeur, affligent les pauvres de Jésus-Christ, et désespèrent, par leur dureté, des misérables qui ne gémissent déjà que trop sous le poids de leur mauvaise fortune, qui craignent plus leurs juges que leurs parties, et qui regardent le mépris qu'on a pour eux comme un avant-coureur de l'injustice qu'on leur va faire.

Mais Dieu le destinait à de plus nobles fonctions, et voulait approcher des rois une tête aussi capable de les servir. Il s'élève, et se fait admirer dans le conseil. Que croiriez-vous, Messieurs, de ces changemens et de ces accroissemens de gloire, si sa modération ne vous était aussi connue que sa fortune ? Ne vous figurez pas de ces élévations soudaines que produit quelquefois dans les Etats l'heureuse ambition des sujets ou l'aveugle faveur des princes : ne pensez pas à cette impatience téméraire de la plupart des jeunes gens, moins occupés des charges qu'ils ont que de celles qu'ils n'ont pas ; qui se dispensent de l'ordre du temps et de la raison pour monter précipitamment aux premiers tribunaux du royaume, comme si l'honneur pouvait s'acquérir sans travail, et la sagesse sans expérience.

Souvenez-vous plutôt de la sainte simplicité de nos pères. Chacun mesurait ses emplois à ses propres forces ; l'ambition n'était ni présomptueuse ni inquiète. On se faisait une espèce de religion d'apprendre ses premiers devoirs avant que de passer à d'autres. Il y avait une proportion, et comme un point de maturité, que chacun cherchait en lui-même avant que d'entrer aux administrations publiques. Les progrès qu'on faisait dans les dignités, étaient des marques et des récompenses du mérite ; et les services qu'on avait rendus dans les unes, étaient des gages assurés des services qu'on devait rendre dans les autres.

Ainsi s'avançait M. Le Tellier, rempli de ses obligations présentes, fidèle à chacune de ses conditions, comme s'il n'en eût jamais dû sortir, et se préparant par de grandes vertus à de grands emplois. Lorsque le feu de la rébellion s'alluma dans la capitale (1) d'une province voisine, et qu'un illustre chancelier (2), avec la justice armée, allait ou l'arrêter par l'autorité des lois, ou la punir par la puissance des armes, il fut choisi pour l'assister de ses conseils, et pour chercher avec lui ces difficiles tempéramens de menace qui étonne, de remontrance qui corrige, de douceur qui apaise, de sévérité qui châtie. Quel soin ne prit-il pas de désarmer cette multitude irritée, de dissiper leurs fausses craintes, et d'imprimer dans ces esprits, que sa parole avait calmés, le respect et l'obéissance ! Il apprenait alors à prononcer des arrêts, à sceller des grâces, à ramener, dans de plus importantes occasions, les peuples à l'autorité royale.

Que dirai-je de cette intendance qui fut comme un coup d'essai de son ministère, sinon qu'il fit craindre et qu'il fit aimer la France dans l'Italie ; qu'il aida par son industrie à réunir les princes de l'auguste maison de Savoie ; qu'il parut bon négociateur et bon courtisan, et qu'il remporta autant d'estime et d'affection publique de ces pays étrangers, qu'il y avait laissé d'exemples d'une sage et vertueuse conduite !

Mais je passe à des actions plus éclatantes, et je commence à sentir le poids de mon sujet. Ce fut en ce temps que, pour le malheur du royaume, mourut ce cardinal fameux par la force de son génie, par le succès de ses entreprises, par la beauté de son esprit, à qui la France devait sa grandeur, son repos et sa politesse. Quelle chute, Messieurs, et combien de fortunes chancelantes ou renversées en une

(1) Rouen. — (2) M. Séguier.

seule ! Que sont les hommes , lorsqu'au milieu de leurs espérances et de leurs établissemens, Dieu, dont les jugemens sont impénétrables, brise le bras de chair qui les appuyait ?

Les uns se perdent sans ressource ; les autres, étonnés et incertains de leur état, ne pouvant ni soutenir leur dignité, ni supporter leur disgrâce, ni se maintenir à la cour, ni se résoudre à la retraite, traînent avec ennui les faibles restes d'un crédit qui se soutient encore un peu par lui-même, et qui tombe bientôt après sous le poids d'une nouvelle domination. Les bienfaits s'oublient, les amitiés cessent, la confiance s'éloigne, les services mêmes sont comptés pour des récompenses. Quand on serait utile, on cesse d'être agréable : de nouveaux intérêts font chercher de nouveaux sujets. Telles sont les vicissitudes du monde. Vous seul, Seigneur, êtes toujours le même, et vos années ne finissent point (1). Bienheureux ceux qui se confient en vous, leurs espérances ne seront point confondues !

Ce fut dans ces révolutions que M. Le Tellier, contre les apparences et contre ses propres projets, fut rappelé de ses emplois pour entrer dans la charge de secrétaire d'Etat et dans le ministère de la guerre, en un temps où la discorde régnait dans toutes les parties de l'Europe, où le bruit de nos armes retentissait de tous côtés, et où nos ennemis et nos envieux s'animaient par nos pertes et s'irritaient de nos victoires. Il fallait un homme laborieux pour se charger d'un long et pénible détail ; exact, pour entretenir l'ordre et la discipline de tant d'armées ; fidèle, pour distribuer les finances avec des mains pures et innocentes ; juste, pour représenter les services des soldats et des officiers, et faire élever les plus dignes aux places qu'une louable mais malheureuse valeur rendait vacantes ; sage, pour ménager,

(1) Tu autem idem ipse es, et anni tui non deficient. Ps. 101. 28

dans des conjonctures difficiles, ces esprits vains et remuans qu'il est également dangereux d'abattre ou d'élever ; éclairé, pour décider dans les conseils, et trouver des expédiens et des ouvertures dans les affaires.

Tel était ce nouveau ministre : l'usage des lois et des judicatures qu'il avait exercées, la connaissance qu'il avait acquise du dehors et du dedans du royaume, les principes qu'il s'était faits pour la vie publique et particulière, les habitudes qu'il avait eues avec les plus renommés politiques, avaient formé en lui cette étendue de lumières, et cette prudence universelle d'un ministre d'Etat, dont je dois vous entretenir dans la seconde partie de cet éloge.

SECONDE PARTIE.

QUOIQUE la puissance de Dieu soit sans bornes et sans mesure, que la vertu de son esprit s'imprime par la force de sa parole, et que sa volonté soit la règle de ses actions, il ne dédaigne pas de se servir quelquefois, dans la conduite de l'univers, de ces esprits bienheureux qui sont dans le Ciel immortels adorateurs de sa gloire, invisibles administrateurs de ses ordres et de ses desseins sur la terre. Faut-il s'étonner si les rois dans leur condition mortelle, chargés du poids et de la multiplicité de leurs devoirs, choisissent parmi leurs sujets des esprits fidèles et sages, à qui, se réservant la supériorité de la décision et l'autorité du commandement, ils laissent la liberté du conseil et la prudence de l'exécution ?

Un roi (1) dont la vie fut le règne de la religion et de la justice, pouvait-il en mourant faire un plus digne choix que celui de M. Le Tellier ? Le Dieu des armées bénit aussitôt nos guerres en ses mains ; la

(1) Louis XIII.

réputation de nos armes ne fit que croître, la perte d'un roi victorieux fut adoucie par le gain d'une bataille, et par une suite de victoires; la France, affligée et triomphante tout ensemble, mêla aux chants de douleur et de funérailles, des cantiques de louanges et d'actions de grâces; et l'Espagne sentit à Roroi qu'une révolution n'était pas capable de renverser l'heureuse administration de nos affaires; que la nouveauté des acteurs, si j'ose parler ainsi, ne changeait pas la face de la scène; et que, si nos rois étaient mortels, la fortune de l'État, la valeur de la nation, et la protection du Dieu vivant sur ce royaume, ne mouraient pas.

Déjà, pour le soutien d'une minorité et d'une régence tumultueuse, s'était élevé à la cour un de ces hommes en qui Dieu met ses dons d'intelligence et de conseil, et qu'il tire de temps en temps des trésors de sa providence pour assister les rois et pour gouverner les royaumes. Son adresse à concilier les esprits par des persuasions efficaces, à préparer les événemens par des négociations pressées ou lentes, à exciter ou à calmer les passions par des intérêts et des vues politiques, à faire mouvoir avec habileté les ressorts ou de la guerre ou de la paix, l'avait fait regarder comme un ministre non-seulement utile, mais encore nécessaire. La pourpre dont il était revêtu, la capacité qu'il fit voir, et la douceur dont il usa, après plusieurs agitations, le mirent enfin au-dessus de l'envie; et tout concourant à sa gloire, le Ciel même faisant servir à son élévation et sa faveur et ses disgrâces, il prit les rênes de l'État: heureux d'avoir aimé la France comme sa patrie, d'avoir laissé la paix aux peuples fatigués d'une longue guerre, et plus encore d'avoir appris l'art de régner et les secrets de la royauté au premier monarque du monde.

Le discernement de ce cardinal fit reconnaître la

prudence de M. Le Tellier, et la prudence de M. Le Tellier servit à rétablir l'autorité de ce cardinal dans un temps de confusion et de désordre. Ne craignez pas, Messieurs, que je vous fasse un triste récit de nos divisions domestiques, et que je parle ici de rétablissements et d'éloignemens, de prisons et de liberté, de réconciliations et de ruptures. A Dieu ne plaise que, pour la gloire de mon sujet, je révèle la honte de ma patrie, que je rouvre des plaies que le temps a déjà fermées, et que je trouble le plaisir de nos constantes et glorieuses prospérités par le funeste souvenir de nos misères passées!

Que dirai-je donc? Dieu permit aux vents et à la mer de gronder et de s'émouvoir, et la tempête s'éleva; un air empoisonné de factions et de révoltes gagna le cœur de l'État, et se répandit dans les parties les plus éloignées. Les passions, que nos péchés avaient allumées, rompirent les digues de la justice et de la raison; et les plus sages mêmes, entraînés par le malheur des engagements et des conjonctures contre leur propre inclination, se trouvèrent, sans y penser, hors des bornes de leur devoir. L'inquiétude naturelle de l'esprit humain, l'ignorance où l'on est des véritables intérêts de l'État, la confiance qu'inspirent la naissance, la capacité, les services, les mouvemens de l'ambition, et plus encore la main du Seigneur qui s'appesantit quand il veut, et se sert pour la punition des hommes de leurs propres dérèglemens, furent les causes des partis formés, et de l'autorité souveraine blessée enfin en la personne du premier ministre.

Quelle fut la constance de M. Le Tellier dans ces jours d'aveuglement et de faiblesse, et combien de formes donna-t-il à sa fidélité et à sa prudence! Quelle application à découvrir la source des maux et la convenance des remèdes! Quelle retenue pour cacher les secrets de la régence, qu'on avait con-

fiés à sa sagesse ! Quelle pénétration quand il fallut percer les nuages de la dissimulation et de l'artifice, et découvrir non-seulement les desseins, mais encore les motifs et les intentions ! Quelle présence d'esprit lorsqu'il fallut s'accommoder aux conjonctures, et prendre, pour le bien public, des résolutions subites ! Quelle adresse à s'attirer la confiance des partis, et à réunir la diversité des avis et des connaissances au seul point de la tranquillité publique !

Mais quelle fut sa fermeté, lorsque par l'effort des factions et des cabales, la reine, obligée de céder au temps, consentit à le voir éloigné des affaires ! Il ne perdit rien par sa disgrâce, parce qu'il se soutenait moins par sa faveur que par sa vertu. Ceux qui demandaient son éloignement faisaient eux-mêmes son éloge. On ne lui reprochait que les services qu'il rendait à l'Etat, et l'attachement qu'il avait pour son bienfaiteur. Ses crimes étaient sa droiture, sa fidélité et sa reconnaissance. Tout le changement qui se fit en lui fut qu'il jouit de son repos et de lui-même. Il se retira dans la solitude, portant avec lui sa réputation et son innocence, et faisant du triomphe de ses envieux un sacrifice volontaire à son prince et à sa patrie. C'était assez pour lui de faire cesser les moindres prétextes des troubles dont la France était agitée ; et ne pouvant servir le roi par ses actions et par ses discours, il le servit par son repos et par son silence.

Que dis-je, Messieurs, par son repos et par son silence ! Sa retraite ne fut ni lâche ni oisive. Là se formaient d'heureux projets pour la réunion des esprits, quand ils seraient capables de raison ou de repentir. De là coulait une source secrète de sages conseils sur tous les serviteurs fidèles. Sa solitude lui servait comme de voile pour mettre en sûreté l'importance de ses services - de ce port où la tempête

l'avait jeté, il marquait les routes qui pouvaient sauver du naufrage. On eût dit qu'il n'était sorti de la cour que pour y être et plus accrédité et plus utile ; et son absence ne fit que montrer le désir qu'on avait eu de le retenir, et l'impatience qu'on eut de le rappeler.

Aucun nuage ne troubla depuis la sérénité de sa vie. Sa prudence ne permit plus rien au caprice de la fortune, et l'envie, qui poursuit sans cesse les autres vertus, eut quelque honte d'avoir une fois attaqué la sienne.

Que ne puis-je vous le représenter après son retour, avec cet ascendant qu'il eut toujours sur les esprits, ménageant les craintes et les défiances des uns, animant les désirs et les espérances des autres ; liant les grands par des traités, gagnant les peuples par des remontrances, jusqu'à ce que Dieu eût béni ses travaux, et rétabli par sa miséricorde l'autorité du prince, l'honneur du ministère, et la concorde d'un Etat qu'il voulait mettre au-dessus des autres par une heureuse paix ou par de continuelles victoires.

Que ne puis-je plutôt vous montrer la part qu'il a eue aux glorieux événemens d'un règne rempli de merveilles ! Les affaires d'Etat, selon l'Écriture (1), sont des mystères du conseil des rois ; il n'y a que ceux qui entrent dans le sanctuaire qui puissent en savoir les secrets. On ne les voit pas en eux-mêmes ; mille voiles les dérobent à nos yeux : on ne les voit que dans les mouvemens qu'ils font, et dans les effets qu'ils produisent.

Rappelez donc en votre mémoire ces guerres si renommées dont il fut le directeur et le ministre, cette paix fortunée dont il fut le solliciteur, et pendant le traité, le dépositaire ; ces conquêtes surprenantes dont il avait été comme le prophète ; ces négocia-

(1) *Mysterium consilii sui. Judith. 2. 2.*

tions avantageuses dont il fut et l'auteur et le conducteur par ses projets et par ses vues ; ajoutez à tous ces honneurs le témoignage d'un roi dont les paroles sont des oracles : « Que jamais homme sur » toutes sortes d'affaires n'avait été de meilleur con- » seil. »

Cependant, Messieurs, a-t-on vu dans sa conduite quelque apparence de vanité ? S'est-il écarté de l'honnête simplicité de ses pères ? A-t-il répandu en superfluités de festins ou de bâtimens ce qu'il tenait des libéralités du roi, ou de sa prudente et modeste économie ? A-t-il prodigué des trésors pour embellir ses maisons, et forcé la nature et les élémens pour orner ses solitudes ? Qu'a-t-il cherché dans sa retraite de Chaville, que les pures délices de la campagne ? Et quelles peines n'eut-on pas à lui persuader d'entendre un peu, en faveur de sa dignité, les limites de son patrimoine, et d'ajouter quelques politesses de l'art aux agrémens rustiques de la nature ?

De ce fonds de modération naissait cette douceur et cette affabilité si nécessaire et si rare dans les grands emplois, où l'importunité des hommes, l'opiniâtreté du travail, et je ne sais quel esprit de domination, rendent l'humeur austère et chagrine. Il écoutait avec patience, il accordait avec bonté, et refusait même avec grâce. Accessible, accueillant, honnête, sachant employer son temps, et quelquefois même le perdre pour compatir à des misérables, à qui il ne reste d'autre consolation que celle de redire ennuyeusement leur misère, il se communiquait selon les besoins, et ne pouvait souffrir ces hommes chargés des affaires du public et des particuliers, qui se renferment et se rendent comme invisibles, et se font de leurs cabinets comme un rempart à leur oisiveté ou à leurs plaisirs, contre les peines et les devoirs de leur ministère.

Mais quelle était cette douceur quand elle se

renfermait dans le sein de sa famille et dans les bornes d'une vie privée ! Quel sage et noble repos ! Quelle tendresse pour ses enfans ! Quelle union avec cette épouse fidèle, qui, selon le langage du Saint-Esprit, est la récompense de l'homme de bien ! Quelle sensibilité et quelle constance pour ses amis ! Qu'il eût aimé à jouir en repos du fruit de ses travaux dans une heureuse vieillesse ! Il laissait à l'Etat un fils dont il avait formé l'esprit et le cœur ; ils remplissaient les mêmes emplois avec les mêmes vertus ; et ils auraient été l'un et l'autre inimitables, si le père n'eût eu le fils pour successeur, et si le fils n'eût eu le père pour exemple. Mais sa vertu devait continuer jusqu'à la fin, et l'élever au premier trône de la justice, je veux dire à la charge de chancelier de France : *Ut ascenderet in excelsum terræ locum* (1).

TROISIÈME PARTIE.

La première fonction des rois, et la partie la plus essentielle de la royauté, c'est la justice. L'écriture, après avoir représenté le courage de David dans ses combats, et sa reconnaissance dans ses victoires, ajoute incontinent, comme la perfection de son règne, qu'il rendait justice et jugement à son peuple : *Regnavit David super omnem Israel, et faciebat judicium et justitiam omni populo* (2). Ce n'est que par occasion qu'ils ont des ennemis à vaincre, et c'est par institution qu'ils ont des sujets à gouverner : et comme il leur convient de choisir des hommes puissans pour porter leur foudre dans la conduite tumultueuse de la guerre, il leur importe encore plus de choisir des hommes justes pour exercer leurs jugemens dans une charge où résident l'ordre et la paix intérieure de l'Etat, et qui est comme un canal spirituel par où la protection des lois et de la

(1) 1 Reg. 9. 14. — (2) 2 Reg. 8. 15.

justice descend du prince vers les peuples, et le respect et la fidélité des peuples remontent vers le souverain.

Qui est-ce qui s'est acquitté plus dignement de cette suprême magistrature, que M. Le Tellier? En entrant dans le ministère il ne s'était pas éloigné de la justice, il en avait conservé les lumières et les maximes au milieu de la politique, et s'était uni plus étroitement avec elle, en s'approchant d'un roi qui en fait la règle de ses desirs et de ses actions, qui veut qu'elle règne sur ses sujets et sur lui-même, et qui lui soumet tout, jusqu'à ses intérêts et sa gloire.

Mais lorsqu'il se vit établi arbitre souverain des lois, il se fit des principes inviolables d'une exacte et sévère équité. Il s'appliqua à discerner la cause du juste d'avec celle du pécheur, à découvrir la vérité au travers des voiles du mensonge et de l'imposture dont les cupidités humaines la couvrent; à séparer les formalités nécessaires d'avec les procédures obliques, et ces malignes subtilités que l'avarice a introduites dans les affaires; et pour rompre l'iniquité dans sa source, il arma son zèle contre les juges qui la commettaient ou qui la souffraient.

Au milieu du palais auguste, et presque sous le trône de nos rois, s'élève sous le nom de conseil un tribunal souverain, où l'on réforme les jugemens, et où l'on juge les justices. C'est là que la faible innocence vient se mettre à couvert de l'ignorance ou de la malice des magistrats qui la poursuivent. C'est de là que partent ces foudres qui vont consumer l'iniquité jusqu'aux tribunaux les plus éloignés: c'est là qu'on règle le sort des juridictions douteuses, et que, du haut de sa dignité, le premier et universel magistrat, au milieu des juges d'une probité et d'une expérience consommée, veille sur tout l'empire de la justice, et sur la bonne ou mauvaise conduite de ceux qui l'exercent.

Il entretint l'ordre que ses prédécesseurs avaient établi dans le conseil, et il l'augmenta. Il n'y souffrit aucun de ces relâchemens que le temps n'introduit que trop dans les compagnies les plus régulières. Y eut-il rien de tumultueux ou de déréglé dans sa discipline? Vit-on donner arrêt contre arrêt, et confondre les droits et les espérances des parties par des contradictions scandaleuses? Sous prétexte qu'on n'y touche pas au fond des affaires, les négligea-t-on? Vit-on jamais affaiblir la justice en faveur des juges, et livrer la bonne cause à leurs passions, sous prétexte de la renvoyer à leur conscience?

La veuve ou l'orphelin ne se plaignirent pas de la lenteur ou de la faiblesse de son âge. On n'ouït pas ces tristes prières: « Jugez-nous, Seigneur, parce qu'il n'y a point de jugement sur la terre. » Il savait qu'un juge doit rendre compte non-seulement de son travail, mais encore de son loisir; qu'il est également coupable de laisser triompher la malice des uns, ou languir la misère des autres; qu'il doit racheter le temps, et abrégé les mauvais jours que le procès donne à des misérables, qui ne sont pas moins ruinés par la longueur des procédures que par l'erreur des jugemens.

M. Le Tellier, comme un autre Moïse (1), partagea son esprit avec ceux qui se trouvaient associés à sa judicature, esprit de régularité et d'ordre. Une téméraire jeunesse se jetait sans étude et sans connaissance dans les charges de la robe: on entraît dans le sanctuaire des lois en violant la première loi, qui veut qu'on soit instruit de sa profession. Pour obtenir les privilèges des jurisconsultes, il suffisait d'avoir de quoi les acheter; l'équité s'éteignait avec la science, et les fortunes des particuliers tombaient entre les mains de ces ignorans volontaires, à qui le pouvoir de les défendre était un titre pour les ruiner.

(1) Exod. 18.

Il rétablit les études, et fit revivre dans les écoles du droit ces exercices publics et solennels, et ces rigoureuses épreuves qui feront reflourir les lois et l'éloquence de nos pères.

Quel soin n'eut-il pas d'arrêter en plusieurs rencontres l'intempérance d'esprit et la licence d'écrire de ceux qui, par un vain désir de gloire, se font une malheureuse occupation de recueillir leurs vaines pensées; et pour se soulager du poids de leur oisiveté, et faire perdre aux autres un temps qu'ils perdent eux-mêmes, jettent dans le public les fruits amers de leurs études frivoles ou mal dirigées!

Quelles précautions n'avait-il pas accoutumé de prendre dans les rémissions et les grâces qu'il accordait, craignant également de prodiguer ou de resserrer les bienfaits du prince, se souvenant (1), comme parle Tertullien, du pouvoir de la juridiction, et n'oubliant pas les faiblesses de l'humanité!

Quel zèle ne témoigna-t-il pas toujours pour l'Eglise, et par sa propre piété, et par les soins de ce fils qui en remplit les dignités avec éclat, et qui en soutient les droits avec fermeté! Perdit-il une occasion, ou de maintenir ses privilèges, ou de pacifier ses différends, ou d'appuyer sa discipline, et même d'étendre sa foi sur les débris heureux et inespérés de l'hérésie?

Quel spectacle s'ouvre ici à mes yeux, et où me conduit mon sujet? Je vois la droite du Très-Haut changer, ou du moins frapper les cœurs, rassembler les dispersions d'Israël, et couper cette haie fatale qui séparait depuis long-temps l'héritage de nos frères d'avec le nôtre. Je vois des enfans égarés revenir en foule au sein de leur mère; la justice et la vérité détruire les œuvres de ténèbres et de mensonge; une nouvelle Eglise se former dans l'enceinte

(1) *Potes et officio tuæ jurisdictionis fungi, et humanitatis meminisse. Tert. ad Scap.*

de ce royaume; et l'hérésie, née dans le concours de tant d'intérêts et d'intrigues, accrue par tant de factions et de cabales, fortifiée par tant de guerres et de révoltes, tomber tout d'un coup, comme un autre Jéricho, au bruit des trompettes évangéliques et de la puissance souveraine qui l'invite ou qui la menace.

Je vois la sagesse et la piété du prince, excitant les uns par ses pieuses libéralités, attirant les autres par les marques de sa bienveillance, relevant sa douceur par sa majesté, modérant la sévérité des édits par sa clémence, aimant ses sujets et haïssant leurs erreurs, ramenant les uns à la vérité par la persuasion, les autres à la charité par la crainte: toujours roi par autorité, et toujours père par tendresse.

Il ne restait qu'à donner le dernier coup à cette secte mourante; et quelle main était plus propre à ce ministère que celle de ce sage chancelier, qui, dans la vue de sa mort prochaine, ne tenait presque plus au monde, et portant déjà l'éternité dans son cœur, entre l'espérance de la miséricorde du Seigneur, et l'attente terrible de son jugement, méritait d'achever l'œuvre du prince, ou, pour mieux dire, l'œuvre de Dieu, en scellant la révocation de ce fameux édit qui avait coûté tant de sang et tant de larmes à nos pères? Soutenu par le zèle de la religion plus que par les forces de la nature, il consacra par cette sainte fonction tout le mérite et tous les travaux de sa charge.

On vit couler de ses yeux, que sa foi seule semblait tenir encore ouverts, ces larmes heureuses que tiraient de son cœur attendri la piété du roi et la réunion de son peuple. On vit tomber de leur propre poids ces mains fatales à l'erreur, qui ne devaient plus servir désormais à aucun office humain et terrestre. Il recueillit son ame; et voyant avec

joie le salut du Seigneur et la révélation de sa vérité répandue dans toute la France, il acheva le sacrifice de cette vie mortelle, dont il avait eu, sans émotion et sans crainte, l'affreux appareil présent depuis plusieurs jours.

Il l'avait bien connu, Messieurs, que cette dignité et cette gloire dont on l'honorait, n'était qu'un titre pour sa sépulture. Au milieu des grandeurs humaines, il en découvrit le néant : il se vit mortel, et se sentit tel que nous le voyons aujourd'hui. Illustres têtes qui m'écoutez, voyez cette pompe funèbre, lisez ces tristes caractères qui font l'éloge de ce ministre, et apprenez où doivent aboutir vos desirs, vos prétentions et vos fortunes, si vous ne les soutenez par vos bonnes œuvres, et si vous ne préparez comme lui par vos prières, par vos larmes, par l'usage des sacrements, une mort qui ne laissera pas un long espace à la correction et au repentir, ou à la sanctification de vos âmes.

Comme il avait vécu sans passions, il mourut tranquille. Il n'y eut point dans son esprit de faiblesse à ménager. La chair et le sang n'amollirent pas son courage. La mort ne lui fut pas amère, parce qu'il n'avait pas mis sa paix dans ses prospérités ni dans ses richesses. On n'eut pas besoin de chercher pour lui ces tours ingénieux qui ne font entrevoir aux malades le danger où ils sont qu'au travers de feintes promesses, ou de vaines espérances de guérison. Il ne fallut pas emprunter la voix d'un prophète inconnu pour lui dire comme à Ezéchias (1) : « Vous mourrez. » Un fils osa rendre ce triste et charitable office à son père; et la fidélité de l'un fit voir la résignation de l'autre.

Il reçut sans trembler la réponse de mort, comme parle l'Apôtre (2). On vit en lui cette tristesse

(1) 4. Reg. 20. 1. — (2) 2. Cor. 2

de pénitence qui opère le salut, et non pas cette douleur d'inquiétude et d'abattement qui porte au péché; une confiance sans présomption, et une crainte sans faiblesse, une sublimité chrétienne, sans aucun mélange de vanité philosophique, d'autant plus dangereuse à l'extrémité de la vie, que l'homme, près d'être jugé, doit s'humilier davantage devant son juge.

Que si le commerce des hommes et la dissipation de l'esprit, inévitables dans les grands emplois, ont laissé quelque impureté dans une vie aussi sage et aussi chrétienne, achevez, mon Dieu, de purifier par le sang de votre Fils cette âme que vous avez conduite dans les voies de la vérité et de la justice, et que vous avez élue pour jouir sans fin de votre amour et de votre gloire.

Sacré ministre de Jésus-Christ (1), qui, dans la chaire évangélique, avec une éloquence vive et chrétienne, avez, avant moi, consacré la mémoire immortelle de ce grand homme, achevez d'offrir pour lui cette hostie innocente et pure qui lave les péchés et les fragilités du monde. Peuple, qui ressentez encore les effets de son exacte équité, reprenez le cantique qu'il avait commencé des miséricordes éternelles (2). Et vous, vaillans et malheureux guerriers, qui, dans cet hôtel royal, traînant les restes de vos corps au pied de ces autels, attendant avec patience une mort que vous avez si souvent bravée, sacrifiez au Dieu de la paix les lauriers que vous avez cueillis dans les armées, et faites des malheurs de votre ambition et de votre gloire les fruits de votre pénitence : redoublez, pour son repos éternel, ces vœux ardens que vous avez si souvent faits pour une vie si utile et si précieuse.

(1) M. Bossuet, évêque de Meaux, officiant.

(2) Misericordias Domini in æternum cantabo. Ps. 88. 2.